



Mise en forme d'un contrat CDI suite contrat PRO CDI

Par **com69**, le **16/07/2012** à **23:35**

Bonjour,

Afin de vous fournir tous les éléments, je vais vous expliquer mon parcours...

J'ai effectué mon BTS NRC en alternance dans une société par l'intermédiaire d'un contrat de professionnalisation.

J'ai obtenu mon diplôme et choisi de poursuivre ma formation au travers d'une licence spécialisée dans le commerce.

J'ai alors reconduis un contrat en alternance avec cette même société, sous la forme d'un contrat PRO CDI (fourni par mon centre de formation, en une page, avec des informations sur l'entreprise et moi même).

Celui-ci à une date butoir, à savoir le 09/07/2012. Nous sommes donc aujourd'hui le 16/07/2012 et je suis donc en CDI...

Cependant, je souhaite poursuivre mes études avec une formation MASTER alternance en 2années. J'aimerais continuer avec cette entreprise, mais l'OPCA y est opposé, et notre partenariat me semble de plus en plus compliqué.

Cette société me demande de signer un contrat de travail à durée indéterminé (comme un commercial classique qui vient d'être recruté...avec des clauses de non concurrences, de mobilité etc..) "afin de mettre en forme notre collaboration pour le mois de juillet et d'août". Et également avant de trouvé une solutions pour mon alternance en Master convenu pour le mois de septembre 2012.

Ma question est:

- Suis-je obligé de signé ce cdi (en attendant mon contrat en alternance pour mon master)

Merci d'avance pour vos réponses,

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **17/07/2012** à **09:09**

Bonjour,

Si vous voulez pouvoir terminer le CDD en septembre sans démissionner d'un CDI, vous êtes bien obligé de passer par cette solution et il aurait dû être déjà conclu, en revanche, un CDI vous engage davantage...